

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.01.2022	11h45	22.107	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Patrick Erard

Titre : Domiciliation, le train est-il parti ?

Contenu :

Quelles mesures de domiciliation et actions envisagées mentionnées dans le rapport et certaines pilotées par le délégué à la domiciliation ont été concrètement appliquées et avec quel succès ?

Développement :

Nous pensons que le problème de la perte d'habitants sur le plan cantonal, et en particulier dans certaines communes du Haut, est le problème le plus sérieux et le plus urgent auquel doivent faire face le canton et les communes. D'ailleurs, le Conseil d'État le reconnaît dans son programme de législature, dans le rapport 21.024, page 12, du 5 mai 2021 – en fait davantage centré sur les accords de positionnement stratégique (APS) –, et dans celui, également du 5 mai 2021, intitulé « Stratégie cantonale de promotion de la domiciliation ». Un délégué à la domiciliation a été engagé en octobre 2019, donc il y a plus de deux ans.

Le rapport du 5 mai 2021 fait état de dix mesures, dont la plupart devaient être initiées en 2021, le restant en 2022 (nous y sommes). Nous posons la question au Conseil d'État de savoir quelles mesures de domiciliation (et non les APS) et actions envisagées mentionnées dans le rapport et certaines pilotées par le délégué à la domiciliation ont été concrètement appliquées et avec quel succès, quelle est la collaboration avec les communes et quelles sont les prochaines étapes, avec un calendrier.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Patrick Erard

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :